



Vieux hêtre



Châtaigneraie abandonnée



Mare temporaire



Feuillus et résineux



Vieux châtaignier utilisé par la faune

Le contrat Natura 2000 – un outil pour préserver notre patrimoine naturel

Vous êtes propriétaire ou ayant droit de parcelles aux Plantiers ? Vous pouvez bénéficier de cet outil ! Mais qu'est-ce qu'implique un contrat Natura 2000 ?

Un acte volontaire pour sauvegarder la typicité de notre vallée :

Un contrat Natura 2000 est un **engagement volontaire** de propriétaires ou ayants droit de parcelles, et qui souhaitent :

- S'engager en faveur du **patrimoine naturel**, de la biodiversité locale ;
- Bénéficier d'un **accompagnement technique adapté** ;
- Trouver un outil servant de **levier** pour la réalisation d'un projet (sous la condition que le projet soit en adéquation avec les actions Natura 2000) ;

Ce contrat est signé pour une **durée de cinq ans**. Il se base sur un **cahier des charges** qui est le fruit d'une réflexion commune, permettant une adéquation entre vos attentes et les enjeux Natura 2000. En contrepartie de la mise en œuvre de ce cahier des charges, une **aide financière** est accordée au signataire **à hauteur de 100% du coût des travaux**.

Des actions en lien avec la richesse de vos parcelles :

Concrètement, pour répondre à l'objectif de préservation, un contrat Natura 2000 définit une ou des actions à mener, selon les milieux observés sur vos parcelles et les enjeux qui leurs sont associés.

Par exemple, si vous avez :

Un bois de hêtres → Vous pouvez favoriser la régénération et la diversification des classes d'âges des hêtres. Cela est bénéfique pour une faune spécifique, comme la Rosalie des Alpes, qui vit dans ces forêts.

Une châtaigneraie abandonnée → Vous pouvez prendre part à l'entretien ou à la restauration de la châtaigneraie cévenole, sur des parcelles dont les conditions sont adaptées, pour maintenir ou améliorer leur état. En effet, sans gestion, ce leg de nos ancêtres, qui aujourd'hui fait partie intégrante du patrimoine naturel cévenol, se détériore au fil du temps.

Un bois de chênes → Vous pouvez contribuer à la création d'un réseau d'arbres anciens, qui sont de moins en moins présents au sein de nos forêts de chênes, bien que nécessaires au bon fonctionnement de l'écosystème.

Un bois mélangeant feuillus et résineux → Vous pouvez favoriser le développement de feuillus locaux, qui sont de très bon support de biodiversité.

Un milieu humide, comme :

Une mare (même si celle-ci n'est en eau qu'une partie de l'année),

Un cours d'eau bordé par une forêt

→ Vous pouvez participer au maintien de ces milieux humides, et de leur qualité, sur notre territoire. Ces espaces sont vitaux pour une multitude d'espèces végétales et animales.

D'autres milieux sont aussi concernés par cet outil. Par exemple, certaines **clairières** peuvent bénéficier de la mise en place d'un contrat Natura 2000.

Pour plus d'informations ou pour débiter une démarche de contractualisation :

- <http://valleegardonsaintjean.n2000.fr/participer-aller-plus-loin/s-engager/contrats-natura-2000>
- Contactez le service Natura 2000 de la Communauté de Communes Causses-Aigoual-Cévennes – Terres Solidaires pour un **diagnostic gratuit** :

☐ natura2000_gardonsaintjean@yahoo.fr

☎ 04 66 85 34 42